

Les diplômes

Les diplômes de l'enseignement supérieur français sont structurés autour d'une architecture européenne commune - LMD - qui prend pour référence les années ou semestres d'études validés depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur et leur correspondance en ECTS* :

■ **Licence = 6 semestres = 180 ECTS**
(Baccalauréat ou équivalent + 3 années)

■ **Master = 10 semestres = 300 ECTS (L+M)**
(Baccalauréat ou équivalent + 5 années)

■ **Doctorat = 16 semestres = 480 ECTS (L+M+D)**
(Baccalauréat ou équivalent + 8 années)

• Les universités délivrent des diplômes nationaux qui possèdent la même valeur, quel que soit l'établissement où ils ont été délivrés.

• Le Titre d'ingénieur est un diplôme national et les écoles qui le délivrent sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

• Une habilitation analogue existe pour les écoles de commerce et de gestion, reconnues par l'État, dont les diplômes sont visés par le Ministère de l'enseignement supérieur et

de la recherche, ou encore ont obtenu des labels ou des accréditations internationales.

• Les écoles d'art et les écoles spécialisées sont également soumises à des certifications nationales.



À noter

Les centres ENIC-NARIC délivrent aux étudiants ayant déjà obtenu un diplôme dans leur pays une attestation de comparabilité qui permet d'évaluer leur diplôme pour une équivalence dans le système français.

Réseau ENIC-NARIC : www.enic-naric.net

Site France : www.ciep.fr/enic-naricfr/comparabilite.php

Les diplômes de l'enseignement supérieur français bénéficient de la garantie de l'État

ANNÉES D'ÉTUDES

ANNÉES D'ÉTUDES	GRADES DIPLÔMES	LE SYSTÈME LMD		
9	18 semestres (+ 9 années)	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'État de Docteur en Médecine 		
ÉCOLES DOCTORALES				
8	DOCTORAT 16 semestres (+ 8 années) 480 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Doctorat Le Doctorat est délivré au sein d'une École Doctorale rattachée à une université, après avoir obtenu le diplôme national ou le grade de Master ou équivalent. 		
7				
6	12 semestres (+ 6 années)	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire Diplôme de Docteur en Pharmacie 	<ul style="list-style-type: none"> Mastère spécialisé - MS Master of Business Administration - MBA 	<ul style="list-style-type: none"> HMONP (Habilitation à exercer en son nom propre la maîtrise d'œuvre)
5	MASTER 10 semestres (+ 5 années) 300 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Master recherche Master professionnel Titre d'ingénieur 	<ul style="list-style-type: none"> Titre d'ingénieur Diplômes des écoles de commerce Diplômes des Grandes Écoles 	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme des Écoles d'art - DNSEP Diplôme d'État d'architecte Diplômes des écoles spécialisées (paramédical, social, tourisme...)
4				
3	LICENCE 6 semestres (+ 3 années) 180 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Licence Licence professionnelle 		<ul style="list-style-type: none"> Diplômes des Écoles d'art - DNAT - DNAP Diplôme d'études en architecture
2	4 semestres (+ 2 années) 120 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme Universitaire de Technologie - DUT 	<ul style="list-style-type: none"> Admission en première année des Grandes Écoles Classes préparatoires aux Grandes Écoles - CPGE 	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme des Écoles d'art - DMA Brevet de Technicien supérieur - BTS, Brevet de Technicien supérieur Agricole - BTSA
1		Universités	Grandes Écoles Écoles de commerce Écoles d'ingénieur	Écoles d'art Écoles d'architecture Autres établissements (lycées, écoles spécialisées)
Fin d'études secondaires + Baccalauréat ou équivalent = entrée dans l'enseignement supérieur				

*Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : système européen de transfert de crédits académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année).

www.europe-educationformation.fr/page/ects

À savoir

Tous les étudiants étrangers, en cours d'études supérieures dans leur pays, peuvent demander une inscription dans l'enseignement supérieur français, s'ils répondent aux critères d'admission.

Les diplômes nationaux professionnels niveaux L2 et L3

Le développement des compétences, l'exigence de connaissances technologiques approfondies et des savoir-faire opérationnels sont les conditions de l'insertion professionnelle. Pour répondre à ces exigences, l'enseignement supérieur français a créé des diplômes nationaux de niveau L qui associent théorie et pratique, et garantissent un niveau professionnel performant.

Les Brevets de Technicien Supérieur (BTS)

Le BTS est un diplôme national professionnel (120 ECTS) délivré dans 136 spécialités de différents domaines du tertiaire ou technologique : arts plastiques, industrie, production et services. La préparation d'un BTS s'effectue en deux ans et est généralement proposée dans les Sections de Technicien Supérieur (STS) des lycées publics et privés. Ce diplôme permet une insertion immédiate dans la vie active en tant que technicien spécialisé.

Liste des spécialités des BTS :

www.sup.adc.education.fr/btslst/



19 spécialités en agriculture et agroalimentaire sont également proposées afin de préparer un **Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)**

Liste des BTSA :

www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/btsa.html

DUT/BTS : quelle différence ?

	DUT	BTS
Où ?	À l'université	En lycée ou en école
Combien ?	Jusqu'à 250 étudiants par promo	30 élèves par classe
Qui ?	65% ont un bac général 29% ont un bac technologique 3% ont un bac professionnel	37,5% ont un bac général 34% ont un bac technologique 27,5% ont un bac professionnel
Quoi ?	24 spécialités au choix	136 spécialités au choix
Comment ?	Contrôle en cours de formation	Examen final et en cours de formation
Et après ?	82% des diplômés poursuivent leurs études	53% des diplômés poursuivent leurs études

Source: DGES/PP/MSR, 2014



Les Diplômes Universitaires de Technologie (DUT)

Le DUT est un diplôme national professionnel (120 ECTS) préparé dans les Instituts Universitaires de Technologies (IUT) qui sont une des composantes de l'université. Le DUT se prépare en deux ans dans les secteurs tertiaires ou technologiques avec 24 spécialités. Cette formation professionnalisante, avec souvent un stage obligatoire et la possibilité d'entrer directement dans la vie active, permet aussi une poursuite d'études vers les écoles d'ingénieur ou de commerce ou encore vers une Licence professionnelle.

113 IUT dans toute la France proposent 685 DUT : www.iut-fr.net



Les Licences Professionnelles

Après deux années validées dans l'enseignement supérieur, la Licence professionnelle permet d'acquérir en 1 an un diplôme national professionnel (180 ECTS). La formation est proposée dans les universités ou les IUT. Les stages professionnels et les enseignants intervenants de l'entreprise en font une des meilleures formations qualifiantes pour l'insertion professionnelle; Plus de 1800 Licences professionnelles réparties en 8 grands domaines.

Liste des Licences professionnelles :

www.iut-fr.net/formations-et-diplomes/la-licence-professionnelle.html

Le catalogue en ligne des formations professionnelles supérieures françaises

www.campusfrance.org
> Trouvez votre formation
> Catalogues > Licence

La totalité des BTS, des IUT et des Licences Professionnelles sont accessibles avec les adresses et contacts des établissements dans le catalogue en ligne des formations supérieures françaises.

Les fiches Diplômes

www.campusfrance.org
> Espace documentaire
> Offre de formation, domaines d'études et de recherche
> Fiches Diplômes

Elles présentent les spécificités de chacun de ces diplômes, l'accès et les possibilités de poursuite d'études : BTS, DUT, Licence professionnelle, IAE, Masters Spécialisés...



Des diplômes de niveau L qui associent théorie et pratique et garantissent un niveau professionnel performant

La formation doctorale

Tous les étudiants titulaires du grade ou niveau de Master peuvent se porter candidats à une inscription en Doctorat. La formation dure, en principe, 3 ans et permet l'obtention, après soutenance d'une thèse, du grade de Docteur.

La recherche scientifique en France : une priorité

La France consacre 2,23% de son PIB à la recherche et développement. Cet effort lui assure le 4^e rang mondial dans le système européen de brevets et enfin le 6^e rang mondial des dépôts de brevet par la voie internationale ; le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) se trouve au premier rang mondial pour le nombre d'articles publiés dans une sélection de 68 revues de haut niveau (source : *Nature index, 2015*).

Plusieurs dispositifs assurent la vitalité de la recherche française :

- l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui gère les financements sur projets de recherche ;
- Les Investissements d'Avenir : 35 milliards d'euros dont 22 milliards pour l'enseignement supérieur et la recherche.
 - Les Initiatives d'Excellence (IDEX) : financement de 7,7 milliards d'euros pour soutenir des projets scientifiques en partenariats étroits avec les Universités, les Grandes Écoles et les organismes de Recherche.
 - Les équipements d'Excellence (Equipex) : investir dans les infrastructures d'avenir pour dynamiser la recherche française et accélérer les découvertes
- un soutien accru aux départements Recherche et Développement (R&D) des entreprises.

La formation doctorale

Elle s'effectue au sein d'une équipe d'accueil (EA) ou d'une unité mixte de recherche (UMR), rattachée à une École Doctorale (ED), sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse.

Majoritairement rattachées aux universités, plus de 250 Écoles Doctorales fédèrent des équipes de recherche autour de thématiques scientifiques. Elles organisent et coordonnent les formations doctorales et garantissent la mise en œuvre de projets scientifiques cohérents.

La demande d'inscription en Doctorat se fait auprès de l'École Doctorale.

◆ un espace dédié à la recherche sur le site campusfrance.org

www.recherche_en_france.fr

En intégrant le catalogue des Écoles Doctorales, ce nouvel outil offrira toute l'information pour poursuivre une recherche en France : offre de stages post-docs, thèses en ligne, liste des financements disponibles, répertoire des principales infrastructures de recherche, axes de recherche, laboratoires associés... Les modes de recherche par mots clés (20 000), disciplines (80 thématiques) et régions font de ce catalogue un outil performant pour un projet de recherche en France.



Financer son Doctorat

Le financement de la thèse est très souvent un pré-requis pour l'inscription en Doctorat.

• **Le contrat doctoral** : ce dispositif public de financement des études doctorales renforce la dimension d'expérience professionnelle de recherche attachée à la formation doctorale. Ouvert à tous les titulaires d'un Master ou diplôme équivalent, sans condition d'âge, il est d'une durée de 3 ans et offre toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail, ainsi qu'une rémunération avec un minimum garanti mensuel de 1680 euros brut. Il est identique pour tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et ce sont les écoles doctorales qui en organisent le recrutement.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr > Enseignement supérieur > Doctorat > le financement doctoral > Contrat doctoral

• **Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)**

Les CIFRE permettent à de jeunes chercheurs de réaliser leur thèse en entreprise en menant un programme de recherche et développement en liaison avec une équipe de recherche extérieure à l'entreprise. Le doctorant doit être titulaire d'un Master ou d'un diplôme d'école d'ingénieur. www.anrt.asso.fr

• **La cotutelle internationale de thèse**

Régie par une convention entre deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français, l'autre étranger, elle permet au doctorant de préparer sa thèse dans son pays et en France avec des modalités précises (convention, période d'alternance, soutenance et financement...)

La cotutelle de thèse est en principe assortie d'une aide financière qui sert prioritairement aux frais occasionnés par la mobilité du doctorant.

Les Doctorats Erasmus Mundus - DEM

Des bourses à temps plein sont accordées aux étudiants sélectionnés pour participer à l'un des programmes communs, labellisés *Erasmus Mundus*, au niveau du Doctorat. Ces bourses varient en fonction des programmes et incluent les frais d'inscription, de déplacement, le coût de la vie, etc.

Afin de bénéficier d'une bourse *Erasmus Mundus*, il faut :

- identifier le programme *Erasmus Mundus* approprié au projet de recherche.
- présenter une demande à l'université qui organise l'*Erasmus Mundus* au sein du consortium. Les demandes sont généralement adressées entre octobre et décembre.

Il n'est possible de présenter au maximum que **3 candidatures en même temps**.

<http://eacea.ec.europa.eu> > Erasmus Mundus > Selected projects > Joint doctorates

Agence Erasmus+ : www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-mundus

À noter

2014-2020 : Erasmus+

Le nouveau programme de l'Union Européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de 14,7 milliards d'euros, dont 77,5 % pour l'éducation, qui reprend le programme Erasmus se veut plus efficace et plus innovant et intègre l'ouverture aux études doctorales

www.erasmusplus.fr

La cotutelle internationale de thèse



www.campusfrance.org
> Financer vos études

Trouvez votre financement grâce au moteur de recherche CampusBourses.

42% des doctorants sont des étudiants étrangers. Il s'agit de la plus forte proportion au monde.

Les universités

Contrairement aux pays anglo-saxons, la part de l'enseignement privé reste faible en France. Financées par l'État, 73 universités publiques sont réparties sur tout le territoire. Elles délivrent des diplômes nationaux et garantissent une même valeur académique, quelle que soit l'université, de la Sorbonne aux sites alpins des universités de Grenoble ou Chambéry, jusqu'au campus insulaire de l'université de Corte.

Les universités couvrent l'ensemble des disciplines

Les sciences (mathématiques, chimie, physique, biologie...), les technologies (informatique, sciences de l'ingénieur, électrotechnique, matériaux...), les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines, le droit, l'économie, la gestion, la santé, le sport.

Tous les niveaux y sont représentés, sanctionnés par des diplômes nationaux : Licence (3 ans), Master (5 ans), Doctorat (8 ans).

Liste des universités françaises : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20269/liste-des-universites-francaises.html>

À noter

Les Diplômes d'Université (DU)

Sous des appellations multiples, Diplôme d'Université, (DU), Diplôme Inter-Universitaire (DIU), ces diplômes d'établissement répondent à des orientations spécifiques d'une université ou à un besoin économique régional. **Les DU ne sont pas des diplômes nationaux**, mais ils peuvent être l'opportunité, pour un étudiant étranger, d'acquérir une spécialisation et une expérience universitaire dans un domaine précis.

L'université est toujours attractive, sur plus de 2,4 millions d'étudiants, 59% choisissent l'université.

La recherche, une composante structurelle des universités

Lieu privilégié des enseignements fondamentaux et de la recherche, l'université assure une adéquation permanente de l'offre de formation avec l'évolution du savoir et de la technologie.

En témoignent les récompenses internationales, médailles Fields et Prix Nobel, attribués à des chercheurs issus des laboratoires associés aux universités. Plus de 250 Écoles Doctorales, animées par plus de 100 000 chercheurs, assurent la formation à la recherche en étroite liaison avec plus de 1 200 laboratoires de recherche et délivrent plus de 12 000 Doctorats par an. Les Écoles Doctorales françaises sont très ouvertes à l'international : 42% des doctorants sont des doctorants étrangers.

Avec l'ouverture affirmée vers l'entreprise, l'international et la recherche, l'université fait la preuve de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux évolutions du monde.

- **les formations d'ingénieur** délivrent environ 30% des Titres d'ingénieur en France ;
- **plus de 1 800 Licences Professionnelles** ;
- **les formations de techniciens**, avec les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) qui offrent 24 spécialités ;
- **les formations de management**, avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) ;
- **les sciences politiques et l'économie** avec les 10 Instituts d'Études Politiques (IEP) dont Science Po Paris ;
- **le journalisme et la communication** : avec, par exemple, l'École des Hautes études en Sciences de l'Information et de la Communication (CELSA), le Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme de l'université de Strasbourg, le CFJ...

À noter

L'université a mis en place un dispositif spécifique afin de favoriser la réussite au niveau L, le Plan de réussite en LICENCE : l'étudiant bénéficie d'un encadrement spécifique (accueil, enseignant référent, tuteur étudiant), de la possibilité d'une réorientation et de l'appui des structures d'orientation et d'insertion professionnelle pour évaluer et réussir ces premières années d'enseignement supérieur. Le plan Licence : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid55336/plan-pluriannuel-pour-la-reussite-en-licence.html

◆ www.campusfrance.org

- >Espace documentaire
- >Informations sur les établissements
- >Fiches établissements >Universités

Une redéfinition de la carte universitaire et scientifique : des regroupements d'établissements pour renforcer les synergies et l'attractivité internationale des sites

Les communautés d'universités et établissements - COMUE

Ces nouveaux regroupements d'établissements ont pour objectif de coordonner les offres de formation et les stratégies de recherche et de transfert des établissements publics d'enseignement supérieur sur un territoire donné par la mutualisation des moyens entre universités, écoles, organismes de recherche afin de constituer des grands pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. En tant qu'établissement à part entière, elles délivrent des diplômes.

carte de la recherche/Comue en France



Les études de médecine

Intégrées au système européen LMD, les études de médecine en France se découpent en 3 cycles d'au moins 3 ans et associent une université à l'un des 32 Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires français (CHRU). La première année commune aux 4 filières - médecine (+kinésithérapie), chirurgie dentaire, pharmacie et maïeutique (sage-femme) des études de santé (PACES) est accessible avec un Baccalauréat ou l'équivalent de préférence scientifique et donne accès à 4 concours distincts. Chaque concours est associé à un **Numerus Clausus** (nombre total de places disponibles fixé chaque année pour l'ensemble des filières), la poursuite d'études est conditionnée par le rang obtenu.

Modalités d'accès des étrangers aux études de médecine :

Un étranger n'ayant pas encore obtenu de diplôme de médecine dans son pays doit, quel que soit son niveau d'études, suivre la 1^{ère} année du 1^{er} cycle (PACES) et passer le concours de fin d'année. S'il réussit ce concours, il intègre alors le niveau qu'il avait atteint dans son pays, après examen de son dossier.

- Pour l'accès en 3^e cycle, un concours spécifique d'Internat en médecine à titre étranger est organisé par les Ambassades de France.
- Le DFMS, Diplôme de formation médicale spécialisée (1 à 2 ans) et le DFMSA, Diplôme de formation médicale spécialisée approfondie (6 mois à 1an) sont des spécialisations accessibles aux médecins généralistes ou spécialistes diplômés étrangers.

www.medecine.parisdescartes.fr/?page_id=588

Contacts auprès de l'Ambassade de France.

- Toutes ces formations requièrent en français au moins le niveau B2 du CERL.

4 universités françaises dans le Top 100 du classement de Shanghai ainsi que dans le classement du Times Higher Education

Les Grandes Écoles et les Écoles supérieures

Particularité française, les Grandes Écoles, créées parallèlement au système universitaire dès le début du XIX^e siècle, dispensent un enseignement professionnalisé de haut niveau. Elles regroupent les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, les Écoles Normales Supérieures (ENS), les Écoles Nationales Vétérinaires. Ces Grandes Écoles se caractérisent par une forte sélection à l'entrée et la reconnaissance d'une formation exigeante.

Les Grandes Écoles délivrent des diplômes (de niveau baccalauréat + 5 années d'études supérieures) avec le grade de Master reconnu par l'État

Elles proposent également des diplômes intermédiaires et offrent des spécialisations : *Bachelor* (3 ou 4 années d'études supérieures), *MBA (Master of Business Administration)*, *Mastère Spécialisé - MS (Master + 1 année)*.

Le schéma classique de l'admission dans les Grandes Écoles (admission sur concours après 2 années de classes préparatoires pour un cursus de 3 ans) a évolué. De nombreuses écoles proposent une entrée dès le baccalauréat pour un cursus de 5 années.

Spécialement conçues pour les étudiants étrangers, des admissions parallèles sur titre sont possibles, avec des cursus qui varient de 2 à 5 ans selon le niveau d'entrée accordé par l'établissement. Conférence des Grandes Écoles (CGE) : www.cge.asso.fr

Les formations d'ingénieur

La France compte plus de 200 écoles d'ingénieurs, publiques et privées, qui couvrent tous les domaines des sciences de l'ingénieur. Elles présentent des caractéristiques communes, gages de qualité de la formation d'ingénieur qui confère le grade de Master. **Le Titre d'ingénieur est un diplôme national et permet l'inscription en Doctorat.**

Selon les écoles, la formation peut être généraliste ou plus spécialisée (agronomie, chimie, biologie, informatique, etc.). Les frais d'inscription pour un diplôme d'ingénieur, dans une école publique, ont été fixés pour l'année 2015-2016 à 610 euros par an.

Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieur : www.cdefi.fr
Commission des Titres d'ingénieur - CTI : www.cti-commission.fr (liste des formations habilitées)

le Titre d'ingénieur en France



◆ www.campusfrance.org

> Espace documentaire > Offre de formation
> Fiches diplômes > Titre d'ingénieur



Les formations en management

Les Grandes Écoles de commerce et de gestion bénéficient de reconnaissances officielles spécifiques :

- le « visa » délivré par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- l'inscription au Chapitre des Grandes Écoles délivrée par la Conférence des Grandes Écoles ;
- la reconnaissance du grade de Master pour certains diplômes délivrés.

Les écoles de commerce et de gestion, très nombreuses et de différents niveaux, proposent des filières et des pédagogies adaptées à l'évolution de l'environnement économique et aux nouvelles pratiques du management, souvent articulées autour de stages et d'échanges internationaux.

Pour les concours d'entrée, une grande majorité des écoles se regroupe et présente des épreuves communes. Environ 190 écoles recrutent juste après le baccalauréat.

Elles sont en grande majorité privées et les frais de scolarité peuvent varier de 5 000 à 13 000 euros par an.

À noter

Les labels CGE, EQUIS, AACSB et AMBA des écoles de commerce et de gestion, gages d'une adéquation aux standards internationaux, sont attribués aux écoles ou aux diplômes délivrés. Ils certifient une reconnaissance internationale.

◆ www.campusfrance.org

> Espace documentaire > Information sur les établissements
> Fiches établissements

Les Grandes Écoles concernent également les filières de l'administration publique (ENA), de la défense, de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les Écoles Normales Supérieures (ENS) ou encore les filières agronomique ou vétérinaire.

Les Écoles Normales Supérieures

Il existe 4 Écoles Normales Supérieures, à Cachan, Lyon, Paris et Rennes. Elles forment des enseignants et des chercheurs de haut niveau, tant dans les disciplines littéraires que scientifiques.

Pour les étudiants étrangers, une sélection est organisée avec des modalités propres à chaque école.

Les Écoles Nationales Vétérinaires

Il existe en France 4 Écoles Nationales Vétérinaires : à Paris (Maisons-Alfort), à Lyon, à Nantes et à Toulouse. Elles recrutent à différents niveaux, par le biais de 4 concours communs. La sélection peut se faire sur épreuves ou sur titres, dossier et entretien. Les formations assurées dans les 4 ENV sont validées par le DE (diplôme d'État) de Docteur vétérinaire, obligatoire pour exercer la profession.

6 écoles françaises parmi les 15 meilleurs Masters en management

(Financial Times 2013)

Les Écoles supérieures d'art

Beaux-arts, métiers d'art, arts appliqués... les Écoles Supérieures d'art en France sont très nombreuses. Elles proposent des cursus en 2 à 5 ans après le baccalauréat. Publiques ou privées, elles se distinguent surtout par leur réputation auprès des professionnels. Toutes sont sélectives, sur concours et présentation d'un dossier artistique. Il existe dans le domaine des arts une distinction entre "Arts Appliqués" et "Beaux-Arts" en ce qui concerne les diplômes et les écoles.

Près d'une cinquantaine d'Écoles supérieures d'art publiques délivrent des diplômes nationaux reconnus par l'État. Les écoles privées et les écoles dépendant des Chambres de Commerce et d'Industrie (nommées Écoles consulaires) délivrent des certificats ou des titres, dont certains sont enregistrés au Répertoire National de Certification Professionnelle. www.rncp.cncp.gouv.fr. Toutes sont sélectives, sur concours et présentation d'un dossier artistiques.

Les Écoles Supérieures d'Art et de Design publiques : les diplômes nationaux

45 Écoles Supérieures d'Art et de Design, placées sous les tutelles des Ministères de la Culture et de la Communication, de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, recrutent sur concours propre après le baccalauréat ou l'équivalent et dispensent des formations, en 3 ans (DNA) ou 5 ans (DNSEP). Des accès sont possibles en 2^e ou 3^e année. Liste des écoles publiques : www.andea.fr

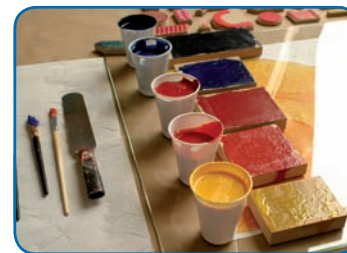
Les Écoles Nationales Supérieures d'Art : les diplômes d'établissements

Ces écoles, très sélectives délivrent des diplômes qui confèrent le grade de Master en Arts Appliqués, Arts Plastiques, Arts visuels, conception/création, design textile, design industriel, photographie :

- l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) - www.ensad.fr
 - l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts (ENSBA) - www.ensba.fr
 - l'École Nationale Supérieure de la Création Industrielle (ENSCI - Les Ateliers) - www.ensci.fr
 - l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) - www.enp-arles.com
 - le Fresnoy - Studio National des arts contemporains - www.lefresnoy.net
- Deux écoles proposent un cursus de 2 à 4 ans en cinéma et théâtre après un baccalauréat + 2 années :
- l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) - www.ensatt.fr
 - la Fémis - École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (ENSMIS) - www.lafemis.fr



La France, référence internationale dans les domaines de l'art et de la culture



Les Écoles supérieures d'arts appliqués publics (ESAA)

proposent des diplômes nationaux dans des domaines très spécifiques, sur des cursus de 2 ans (BTS et DMA) ou 5 ans (DSAA), pour une insertion professionnelle dans les métiers de la conception en design : graphique (des médias et du multimédia), d'espace (architecture intérieure, cadre de vie, scénographie), de mode, textiles et environnement, de produits et de services et des métiers d'art (du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique...) : <http://designetartsappliques.fr>

Les Écoles supérieures d'art privées

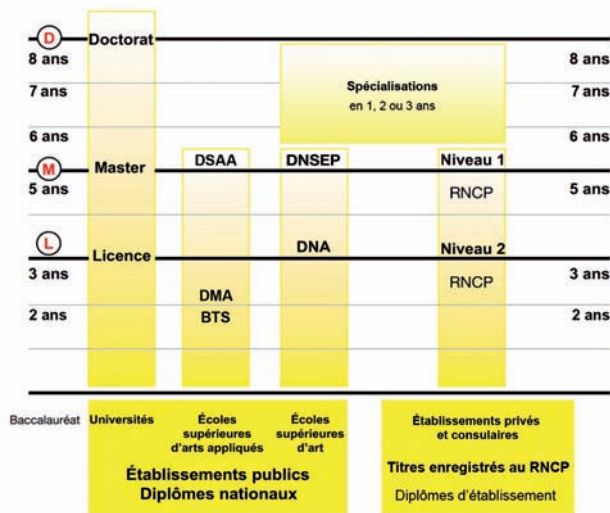
Beaucoup d'écoles privées proposent des formations, souvent coûteuses, en 3 à 5 ans après le Baccalauréat. Elles délivrent des diplômes d'écoles qui peuvent être enregistrés au Répertoire Nationale de Certification Professionnelle (RNCP), garantie de reconnaissance. www.rncp.cncp.gouv.fr

Les Écoles du patrimoine

3 écoles publiques dispensent des formations de haut niveau. Les métiers sont liés à la connaissance du patrimoine (historiens d'art, médiateurs), ou à sa sauvegarde (conservateurs du patrimoine, architectes des monuments historiques, restaurateurs...).

- École du Louvre (EDL), Paris www.ecoledulouvre.fr
- École Nationale des Chartes (ENC), Paris : www.enc.sorbonne.fr
- Institut National du Patrimoine (INP), Paris www.inp.fr

Le système LMD et les diplômes d'art



BTS : Brevet de Technicien Supérieur
 DNA : Diplôme National d'Art
 DMA : Diplôme des Métiers d'Art
 DSAA : Diplôme Supérieur des Arts Appliqués
 DNSEP : Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique

Les conservatoires

Musique, danse, art dramatique... Les Conservatoires travaillent en partenariat avec les universités et proposent des formations qui s'inscrivent dans le schéma LMD. Liste des conservatoires : <http://mediatheque.cite-musique.fr> > Guide pratique de la musique > Base de données > Conservatoires et écoles de musique

www.campusfrance.org

>Espace documentaire
 >Fiches Diplômes>Diplômes d'art



CampusArt

www.campusart.org



La candidature en ligne dans plus de 60 universités et écoles supérieures d'art publiques ou privées françaises du réseau CampusArt

Le réseau CampusArt offre un choix de plus de 200 formations artistiques proposées au niveau Licence ou Master. Un seul dossier en ligne permet aux étudiants étrangers ayant étudié les arts pendant 3 ans d'adresser leur candidature à l'ensemble des établissements du réseau et d'en suivre l'évolution jusqu'à la réponse d'admission.

Les Écoles d'architecture

Les études d'architecture s'inscrivent dans le schéma européen d'harmonisation sur la base du LMD (Licence, Master, Doctorat).

- un 1^{er} cycle d'études d'une durée de 3 ans qui confère le grade de Licence avec l'obtention du **Diplôme d'Études en Architecture (DEEA)** ;
- un 2^{ème} cycle d'études d'une durée de 2 ans qui confère le grade de Master avec l'obtention du **Diplôme d'État d'Architecte (DEA)** ;
- l'obtention de l'**Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en Nom Propre (HMONP)** requiert une 6^{ème} année d'études et un stage, c'est le seul titre qui autorise l'architecte à déposer un permis de construire ;
- un 3^{ème} cycle d'études permet d'obtenir des **Diplômes de Spécialisation et Approfondissement en Architecture (DSA)**, diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, d'une durée de 1 à 2 ans selon les domaines ou des **Diplômes Propres aux Écoles d'Architecture (DPEA)**.

À l'issue de 7 années d'études minimum, **certaines Écoles proposent des double-cursus architecte-ingénieur** en partenariat avec des Grandes Écoles d'ingénieurs pour l'obtention du diplôme d'architecte et du Titre d'ingénieur.

À la suite d'un diplôme national de Master recherche, ou d'un diplôme conférant le grade, le **Doctorat en architecture** se prépare en 3 ans au sein des Écoles Doctorales des Universités. On compte actuellement 300 doctorants en architecture.

Les 20 écoles d'architecture relevant du Ministère de la Culture et de la Communication délivrent des diplômes nationaux.
www.archi.fr/ECOLLES

Deux autres écoles sont habilitées à délivrer des diplômes reconnus équivalents

- l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg, établissement public : www.insa-strasbourg.fr
- l'École spéciale d'architecture (ESA), établissement privé : www.esa-paris.fr

Architecture et paysage

La formation conduisant au **diplôme de paysagiste (DPLG) grade de Master** est dispensée par trois écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage. Recrutés sur concours, commun à ces 3 Écoles, après le baccalauréat ou l'équivalent plus 2 années d'études supérieures, les étudiants intègrent la formation pour un cursus de 4 ans.

- École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPB) - www.bordeaux.archi.fr
- École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) - www.lille.archi.fr
- École Nationale Supérieure de Paysage Versailles-Marseille (ENSP) - www.versailles.ecole-paysage.fr

◆ www.campusfrance.org

- > Espace documentaire
- > Offre de formation > Fiches diplômes

Les Écoles et instituts spécialisés

Plus de 3000 écoles et instituts dits spécialisés, publics ou privés viennent compléter l'offre de formation supérieure française dans des secteurs très spécifiques : les carrières sociales et paramédicales, le tourisme, la gastronomie, l'hôtellerie...

Ces établissements délivrent des diplômes d'État ou des Titres reconnus par la Commission Nationale de Certification Professionnelle (CNCP) et des certificats d'établissements. La durée des études y est de 2 à 5 ans et l'admission se fait sur concours ou sur dossier...

www.rncp.cncp.gouv.fr

